

## Résumé du conseil municipal du 10 avril 2019

Retrouvez le résumé du  
conseil en ligne sur  
[www.flamanville.fr](http://www.flamanville.fr)  
Vie locale / espace  
téléchargement  
et  
Abonnez-vous à notre lettre  
d'information

**Présents :**

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, THOMAS-ROUTIER Ghislaine, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, BRISSET Franck, MELIN Katy, LEBOULANGER Arnaud, MAHOUDEAUX Adélaïde, VICTOIRE Valérie, GOURHAN Lydie, LEROY Vincent, BOURDON Arnaud.

**Pouvoirs :** BODROS Pierre à THOMAS-ROUTIER Ghislaine, RESSENCOURT Christelle à GOURHAN Lydie, PINABEL-POARD Corinne à LEROY Vincent

**Secrétaire de séance :** GOURHAN Lydie

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de conseil municipal du 1<sup>er</sup> Mars 2019 avec les observations suivantes : rectification du vote de la délibération 19.D.006 relative à l'esquisse de l'ancien gymnase, approuvée avec 10 voix pour, 2 contre, et 3 abstentions, soit quinze votes.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame THOMAS-ROUTIER présente aux conseillers municipaux le compte administratif 2018, qui retrace les mouvements de l'exercice budgétaire 2018.

Les mouvements se résument ainsi :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :	4 517 058.63 €
Recettes :	11 281 700.31 €
Résultat de l'exercice 2018 :	6 764 641.68 €
<i>Excédent antérieur cumulé (002) :</i>	<i>20 558 339.73 €</i>
<b>Résultat 2018 à affecter en 2019 :</b>	<b>27 322 981.41 €</b>

Dont intégration résultat fonctionnement AFR Flamanville pour 40.93€

**Section d'investissement :**

Dépenses :	4 558 026.62 €
Recettes :	3 613 689.00 €
Résultat de l'exercice 2018 :	- 944 337.62 €
<i>Excédent antérieur cumulé (001) :</i>	<i>- 1 370 916.47 €</i>
Résultat 2018 à reporter en 2019 (001) :	- 2 315 254.09 €
Intégration résultat d'investissement AFR Flamanville	35.19€
<b>Résultat global</b>	<b>2 315 218.90 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 tel que présenté.

### COMPTE DE GESTION 2018

Madame THOMAS-ROUTIER présente les comptes 2018 de Mme la Trésorière Municipale, conformes au compte administratif communal 2018.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018.

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2018**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant les résultats,

Constatant que le compte financier de la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation de 27 322 981.41 €,

Statuant sur l'affectation de ce résultat,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 d'un montant de 27 322 981.41 € comme suit :

Recettes d'investissement 2019 : besoin de financement compte 1068 : 10 651 841.46 €

Recettes de fonctionnement 2019 : excédent résultat reporté compte 002 : 16 671 139.95 €

### **BUDGET PRIMITIF 2019**

Madame THOMAS-ROUTIER présente le projet de budget primitif 2019.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de budget primitif 2019 d'un montant de :

Section de fonctionnement :	28 782 484.85 €
Section d'investissement :	22 975 401.78 €

### **TAUX D'IMPOSITION 2019**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les bases de la fiscalité communale 2019 adressée par l'Etat pour voter les taux des taxes d'habitation, de foncier bâti et non bâti.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux communaux 2018, pour des produits prévisionnels 2019 suivants :

	Bases Prévisionnelles	Taux	Produits prévisionnels	<i>Allocations compensatrices</i>
Taxe d'habitation :	1 646 000 €	<b>2.53 %</b>	41 644 €	17 378 €
Taxe sur le foncier bâti :	50 685 000 €	<b>18.78 %</b>	9 518 643 €	339 €
Taxe sur le foncier non bâti :	43 600 €	<b>15.21 %</b>	6 632 €	2 181 €
<b>Total recettes fiscales :</b>			<b>9 566 919 €</b>	19 898 €

### **SUBVENTIONS 2019**

La commission « enfance – jeunesse » a étudié les demandes de subventions pour l'année 2019 et les présente ses propositions au conseil municipal.

Pour la Boule Flamanvillaise, Katy MELIN et Valérie VICTOIRE ne prennent pas part au vote.

Pour Corons Danse et Mines et Carrières, Lucien BONAMY ne prend pas part au vote.

Pour Radio Flam et le SAG, Alain HUREL ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de verser les subventions 2019 figurant en annexe,
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2019, comptes 6574 pour les associations, 657362 pour le CCAS et 65737 pour le collège.

### **EXPERTISE RADIO FLAM**

Le conseil mandate une expertise des comptes et bilans et activités de l'Association Radio Flam.

Après en avoir délibéré, à la majorité (Alain HUREL ne prend pas part au vote) le conseil municipal décide :

- d'inscrire les crédits au compte 6226 honoraires du budget primitif 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **SUBVENTIONS FIBRE OPTIQUE**

La commune de Flamanville accueille depuis 1985 des installations nucléaires pour lesquelles des mesures de protection et d'information ont été définies en cas d'accident nucléaire.

Les moyens d'alerte de la population sont précisés dans le Plan Particulier d'Information qui vient d'être mis à jour par arrêté préfectoral 02-2019 en date du 29 Janvier 2019.

Afin de conforter les moyens de réception des médias dans le périmètre immédiat de la centrale, la commune de Flamanville entend favoriser le raccordement des habitants de la commune à la fibre optique.

Dans le cadre du déploiement du réseau de fibres optiques par Manche-Numérique sur une partie de la commune de Flamanville, une réunion publique a été organisée le 11 Mars 2019 pour lancer la commercialisation des offres à Très Haut Débit auprès des habitants concernés.

A ce jour, sept fournisseurs d'accès internet sont présents sur ce réseau, et les personnes qui souhaitent profiter d'une connexion doivent contacter directement l'un de ces opérateurs.

Afin de soutenir ce déploiement numérique, le conseil municipal est informé des possibilités de participation financière aux raccordements des usagers.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de participer financièrement à l'accès au très haut débit des administrés dans le cadre du déploiement de la fibre optique par Manche-Numérique,
- cette participation s'élèvera à 100 € par usager, sur présentation d'un justificatif d'accès,
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2019, compte 20422,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **SUBVENTION MAISON ASSISTANTES MATERNELLES**

Lors de son ouverture en octobre 2015, la commune a apporté une subvention de 3 000 € à la Maison d'Assistantes Maternelles « L'Ilot Bout d'Choux », pour son aménagement 8 chasse des Hus à Flamanville pour un accueil de 8 enfants.

Le fonctionnement de la MAM est régulier depuis trois ans, soit l'accueil de 26 enfants au total.

En novembre 2018, les changements au sein de l'équipe d'assistantes maternelles ont conduit à un changement de lieu d'accueil, plus approprié, situé 6 La Froide Rue.

A l'occasion de ce déménagement, les professionnels ont sollicité la commune pour un soutien financier à l'équipement du bâtiment, l'achat de matériels de motricité, l'aménagement des extérieurs.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention d'équipement de 3 000 € à la Maison d'Assistantes Maternelles L'ILOT BOUT D'CHOUX pour l'aménagement de ces nouveaux locaux,
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2019, compte 20422,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **GENDARMERIE – AVENANT 1 LOT 6**

Par décision 18.D.105 du 12 Octobre 2018, le conseil municipal a accepté la construction de 8 logements supplémentaires au projet de restructuration et d'extension de 20 logements de la gendarmerie.

Par décision 18.D.106 du 12 Octobre 2018, le conseil municipal a accepté les avenants aux marchés de travaux de la gendarmerie pour la construction de 4 logements supplémentaires à l'opération groupée de 24 logements.

Cette décision concernait l'ensemble des lots, hormis le lot 6 resté infructueux à cette date.

Par décision 18.D.126 du 16 Novembre 2018, le conseil municipal a retenu l'entreprise MARIE&CIE/LEDUC pour le lot 6 « couverture / bardage zinc ».

Considérant que la consultation du lot 6 a été effectuée sur la base de la consultation initiale, à savoir 20 + 4 logements,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'avenant n° 1 au marché MARIE&CIE/LEDUC - lot 6 « couverture / bardage zinc », d'un montant de 129 192.69 € HT, soit un marché total de 865 752.01 € HT,
- d'inscrire les crédits au compte 2313-46 du budget primitif 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**CENTRE D'INTERPRETATION ET D'ANIMATION DU PATRIMOINE  
PROGRAMMISTE – ASSISTANT MAITRISE OUVRAGE**

Par décision 18.D.134 du 19 Décembre 2018, le conseil municipal a décidé de lancer une consultation pour le programme et l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine (C.I.A.P.).

Vu la consultation lancée le 9 Janvier 2019, et les conclusions de la commission d'appel d'offres en date du 9 Avril 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir le groupement SYLLAB pour assurer la programmation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine (C.I.A.P.), d'un montant de 47 750 € HT, soit 57 300 € TTC pour lestranches fermes,
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2019, compte 2031-18,
- d'autoriser le Maire à signer le marché et tous documents relatifs à cette délibération.

**VOIRIES COMMUNALES – CONVENTION GROUPEMENT COMMANDE**

Suite au retour des compétences voiries au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la commune est en charge de l'entretien de ses voiries.

Afin d'optimiser les coûts de ces travaux, les communes de Flamanville et Tréauville se sont concertées pour mutualiser leurs commandes.

Pour cela, il convient de définir les conditions de ce groupement de commande avec la mise en place une convention constitutive.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- la création d'un groupement de commande publique pour les travaux de réfection des voiries communales, composé de la commune de Flamanville et de la commune de Tréauville,
- de désigner la commune de Flamanville en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,
- de désigner un représentant titulaire, Monsieur FAUCHON Patrick, et un représentant suppléant, Monsieur BONAMY Lucien, afin de composer la commission d'appel d'offre du groupement, la commune de Tréauville procédant de la même manière,
- d'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au compte 615231 du budget primitif 2019,
- d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ses éventuels avenants, les marchés sous maîtrise d'ouvrage communale s'y rapportant et leurs éventuels avenants, ainsi que toutes pièces relatives à cette décision.

**EXPOSITIONS ESTIVALES 2019 – FREDERIC FAYE**

Dans le cadre des animations estivales du château, la commune a programmé une exposition sur l'artiste peintre Frédéric FAYE, qui se tiendra du 2 Juillet au 22 Septembre 2019.

Pour la mise en œuvre de cette exposition, la commune a sollicité l'association « 3ANGLES », qui réalisera :

- reproduction des œuvres,
- accompagnement pour la scénographie, l'accrochage et l'installation,
- maquettage du livre de l'exposition,
- les cartels, tirages photos, affiches, panneau d'entrée,
- la réalisation d'un film.

La commune participa à cette publication par l'acquisition d'ouvrages et l'aide financière aux souscriptions des Flamanvillais.

Vu l'exposé de l'organisation de cette manifestation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter la convention avec l'association « 3ANGLES » pour la réalisation de l'exposition sur l'artiste peintre Frédéric FAYE au château de Flamanville du 2 Juillet au 22 Septembre 2019,
- d'accepter le devis de l'imprimerie LECAUX pour le tirage des exemplaires de l'ouvrage sur l'artiste,
- de participer financièrement à la souscription des Flamanvillais (résidents principaux et secondaires), à hauteur de 50 % du prix de vente de l'ouvrage (prix à la souscription 20 € x 50% = 10 €). Cette souscription est étendue aux commerçants Flamanvillais et aux employés communaux qui ne résident pas sur la commune,
- En dehors des 10 ouvrages offerts à l'artiste par la municipalité, les ouvrages supplémentaires éventuels seront facturés au prix de la souscription pour les Flamanvillais.
- En dehors des 5 ouvrages offerts à 3 Angles par la municipalité, les ouvrages supplémentaires éventuels seront facturés au prix de la souscription pour les Flamanvillais.
- d'encaisser les ventes de souscriptions ou d'ouvrages par la régie de la bibliothèque (prix public 26 €, souscriptions 20 €, souscriptions Flamanvillais 10 €),
- de recruter 2 agents contractuels, en vertu de l'article 3 – alinéa 2 de la loi 84-53 du 26/01/84 pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour assurer l'accueil de l'exposition FAYE au château de Flamanville du 2 Juillet au 22 Septembre 2019,
- de préciser que les recrutements s'effectueront sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine – 1<sup>er</sup> échelon, et que ces agents bénéficieront d'une indemnité horaire pour travaux du dimanche et jours fériés,
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2019 :
  - compte 6257 : les frais de communication, de vernissage, d'acquisitions d'ouvrages, de participation aux souscriptions, de prestation de l'association 3ANGLES,
  - compte 6413 : les frais de personnel,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

### **EXPOSITIONS ESTIVALES 2019 – GUSTAVE BAZIRE**

Cinq ans après l'exposition sur le peintre Lucien GOUBERT, l'association 3ANGLES propose un projet culturel et touristique à l'échelle du Cotentin sur son complice et grand ami le photographe Cherbourgeois Gustave BAZIRE.

La commune de Flamanville s'associe à ce projet avec un volet expositions au château du 28 Juin au 22 Septembre 2019.

Vu la présentation de l'organisation de ce projet culturel et touristique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de définir les engagements respectifs de l'association 3ANGLES avec la commune de Flamanville pour la mise en place de l'exposition sur le photographe Gustave BAZIRE au château de Flamanville du 28 Juin au 22 Septembre 2019 :
- d'accepter la convention de partenariat entre l'association 3ANGLES et de la commune de Flamanville,
- de fixer le prix de vente des ouvrages à 32 euros
- d'encaisser les ventes de souscriptions ou d'ouvrages par la régie de la bibliothèque (voir régie bibliothèque)
- d'inscrire les dépenses liées à cette exposition au budget primitif 2019, soit 2 425€ TTC, compte 6257,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

### **PERSONNEL COMMUNAL - DEPART RETRAITE**

Lors des départs en retraite des agents communaux, le conseil municipal offre traditionnellement un cadeau à l'agent concerné, d'un montant équivalent à la moitié de son traitement brut mensuel.

Considérant le départ d'un agent communal le 1<sup>er</sup> Juin 2019, il est proposé au conseil municipal de reconduire les dispositions antérieures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'inscrire la dépense du cadeau de départ à la retraite d'un agent communal, d'un montant équivalent à son demi-traitement brut mensuel, au compte 6257 du budget primitif 2017, sachant que cette somme sera reportée sur le bulletin de salaire de l'agent pour cotisations au titre d'avantage en nature.

### **CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE**

- Vu les dispositions du CGCT, notamment ses articles L.5211-4-1 et D.5211-16 ;
- 
- Vu la délibération du 29 juin 2017 sur la rétrocession de la compétence optionnelle voirie au 01.01.2018,
- 
- Vu la délibération du 24 mai 2018 sur la rétrocession des compétences aux communes et à compter du 01 janvier 2019 des compétences complémentaires et facultatives,
- 
- Vu la délibération de la commune de Flamanville des 12 octobre et 19 décembre 2018 confirmant sa décision de ne pas adhérer au service commun du Pôle de proximité des Pieux, tout en assurant le maintien des services proposés aux habitants et aux communes de l'ex Communauté de Communes de Pieux,
- 
- Afin de répondre aux enjeux budgétaires et financiers de la collectivité, il est proposé au Conseil Municipal de changer de nomenclature comptable à compter de 2020, et d'adopter la



nomenclature comptable M14 (+ de 3 500 habitants) avec vote par nature et présentation fonctionnelle.

- 
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la nomenclature comptable M14 (+ de 3 500 habitants) avec vote par nature et présentation fonctionnelle à compter du 01.01.2020.

### **CONVENTION DE DELEGATION DE RECOUVREMENT**

Vu la délibération du 01.03.2019 acceptant les projets de convention de mise à disposition de service entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Commune de Flamanville,

Vu la délibération de la Commune 19.D.005 du 01.03.2019 reprenant les tarifs appliqués par la Communauté d'Agglomération du Cotentin en 2018

Vu la convention de mise à disposition de services en date du 19.03.2019, rétroactive au 01.01.2019, et notamment l'article 1.2,

Considérant que l'article 8 prévoit bien les conditions financières du montage juridique mais ne permet pas au comptable d'identifier clairement l'ordonnateur des dépenses et des recettes,

La Commune de Flamanville délègue à la Communauté d'Agglomération l'ordonnancement des recettes et des dépenses nécessaires à l'exécution des prestations de la convention de mise à disposition, concernant la gestion des inscriptions au restaurant scolaire de Flamanville, la commande des repas à la cuisine centrale des Pieux, la facturation aux parents, l'encaissement dans la régie comptable de l'EPCI,

Le conseil est invité à délibérer pour confirmer la délégation au président de la Communauté d'Agglomération le rôle d'ordonnateur des dépenses et recettes liées à la convention de prestation de services entre la Commune de Flamanville et la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Confirme la délégation du rôle d'ordonnateur des dépenses et des recettes liées à la convention de prestation de services,
- Autorise le Maire à signer la convention de délégation de recouvrement.

### **RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Exposé :

Vu Le décret n° 2014-513 du 20 Mai 2014 qui a introduit le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

Vu la délibération 17.D.060 concernant le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel,

Vu l'erreur matérielle concernant le poste marché finances classé en groupe 2 au lieu du groupe 1, il y a lieu de rectifier le montant du plafond applicable aux agents du groupe 1, à compter du 01 avril 2019.

**CONSEIL MUNICIPAL du 10 AVRIL 2019**

Filière administrative			
Cadre d'emplois	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Attachés – cat A	Secrétaire de mairie	-	
Rédacteurs – cat B	-	-	Service population urbanisme, élections
Adjoints administratifs – cat C	Marché Finances	Service accueil,	Service accueil

Il est proposé au conseil de voter le montant du plafond annuel du groupe 1 comme suit :

Catégorie	Cadres d'emplois	Groupes	Plafonds annuels maximum				Total plafonds votés
			I.F.S.E.		C.I.A.		
			Plafonds réglementaires	<b>Plafonds votés</b>	Plafonds réglementaires	<b>Plafonds votés</b>	
<b>C</b>	Adjoints administratifs	1	11 340 €	<b>11 340 €</b>	1 260 €	<b>1 260 €</b>	12 600 €

Les autres dispositions de la délibération 17.D.060 demeurent inchangées.

**Délibération**

Vu les éléments présentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De rectifier le montant du plafond voté pour le groupe 1.

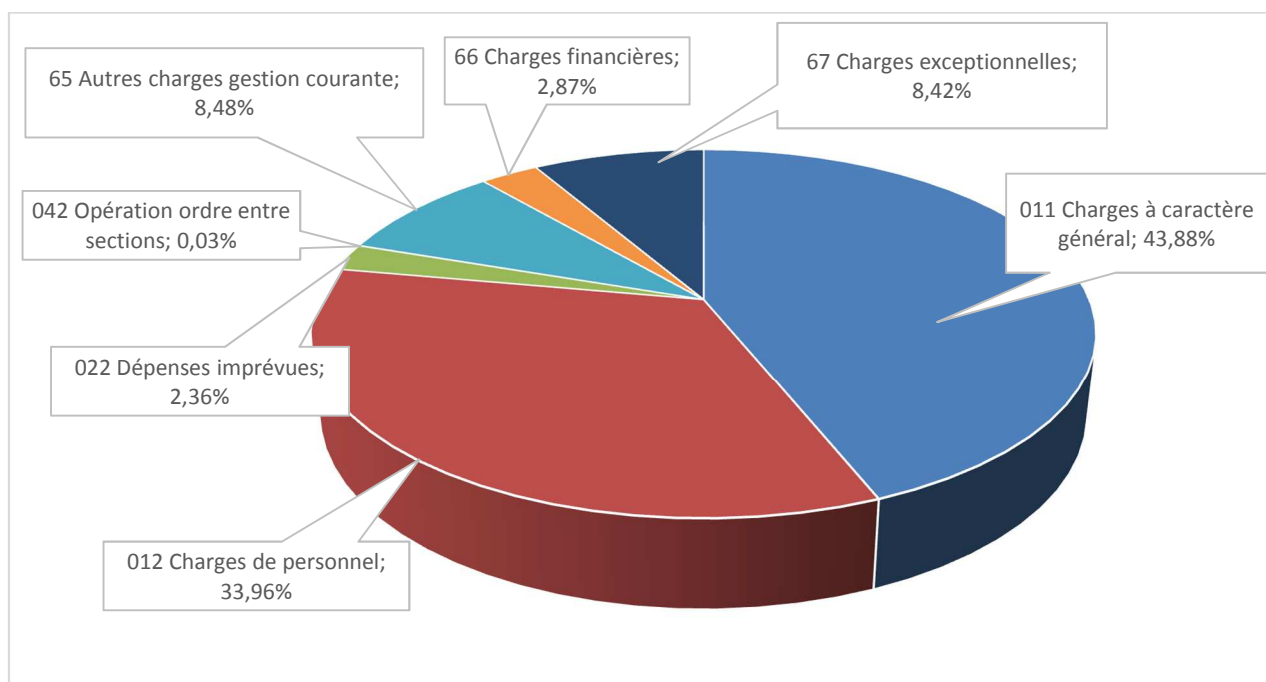
-----  
*Lecture des décisions prises en vertu de la délégation L 2122-22 du C.G.C.T.*

1) Non application du Droit de Préemption Urbain sur les parcelles :

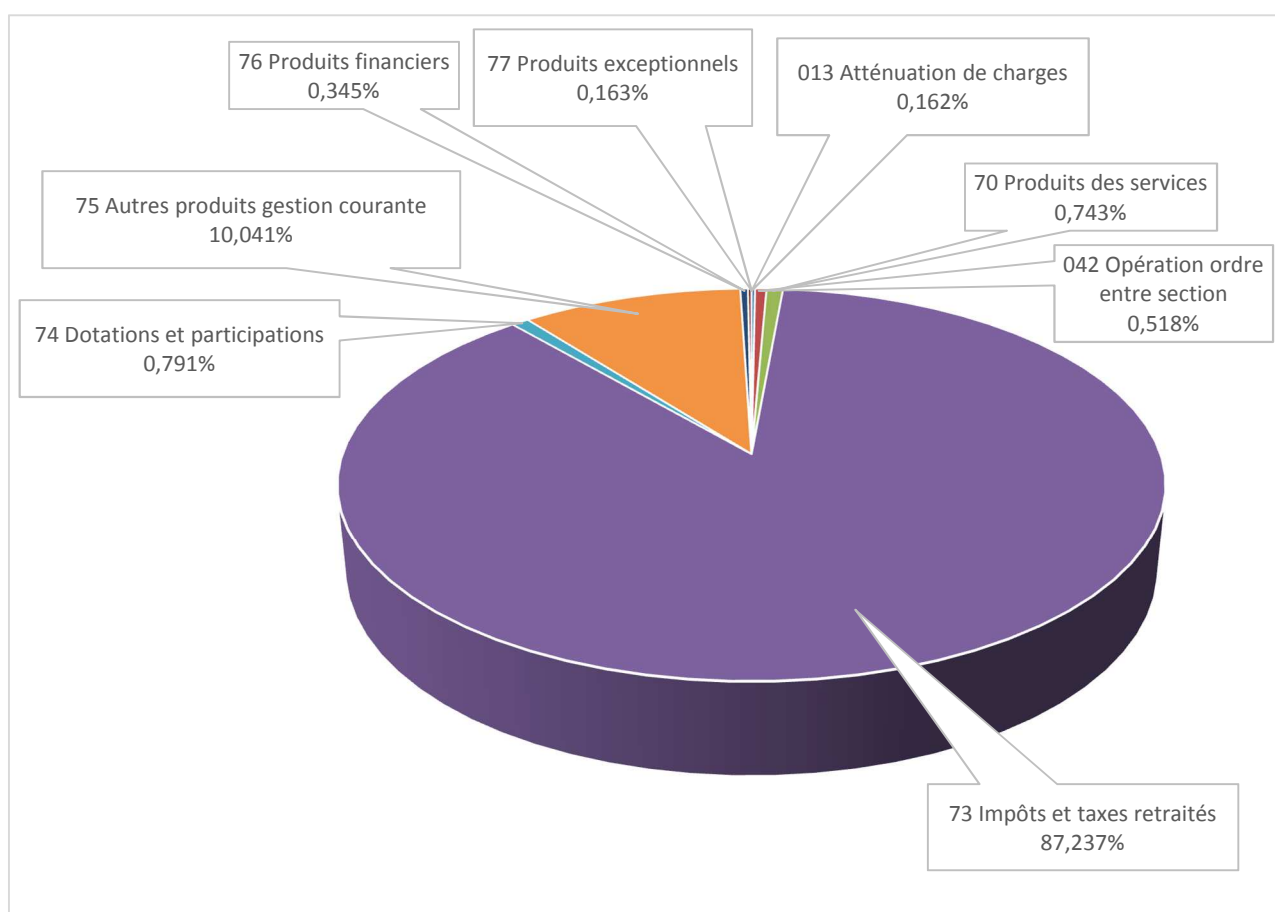
- ZI 130, 131, 136 : 25 route de Caubus,
- ZI 230 : 32 route de Caubus,
- ZB 381 : 4 impasse des Roquettes,
- ZD 230 : 21 rue des Agapanthes

**Budget primitif 2019**

Dépenses fonctionnement (hors atténuations de charges, excédent de résultat et virement investissement)

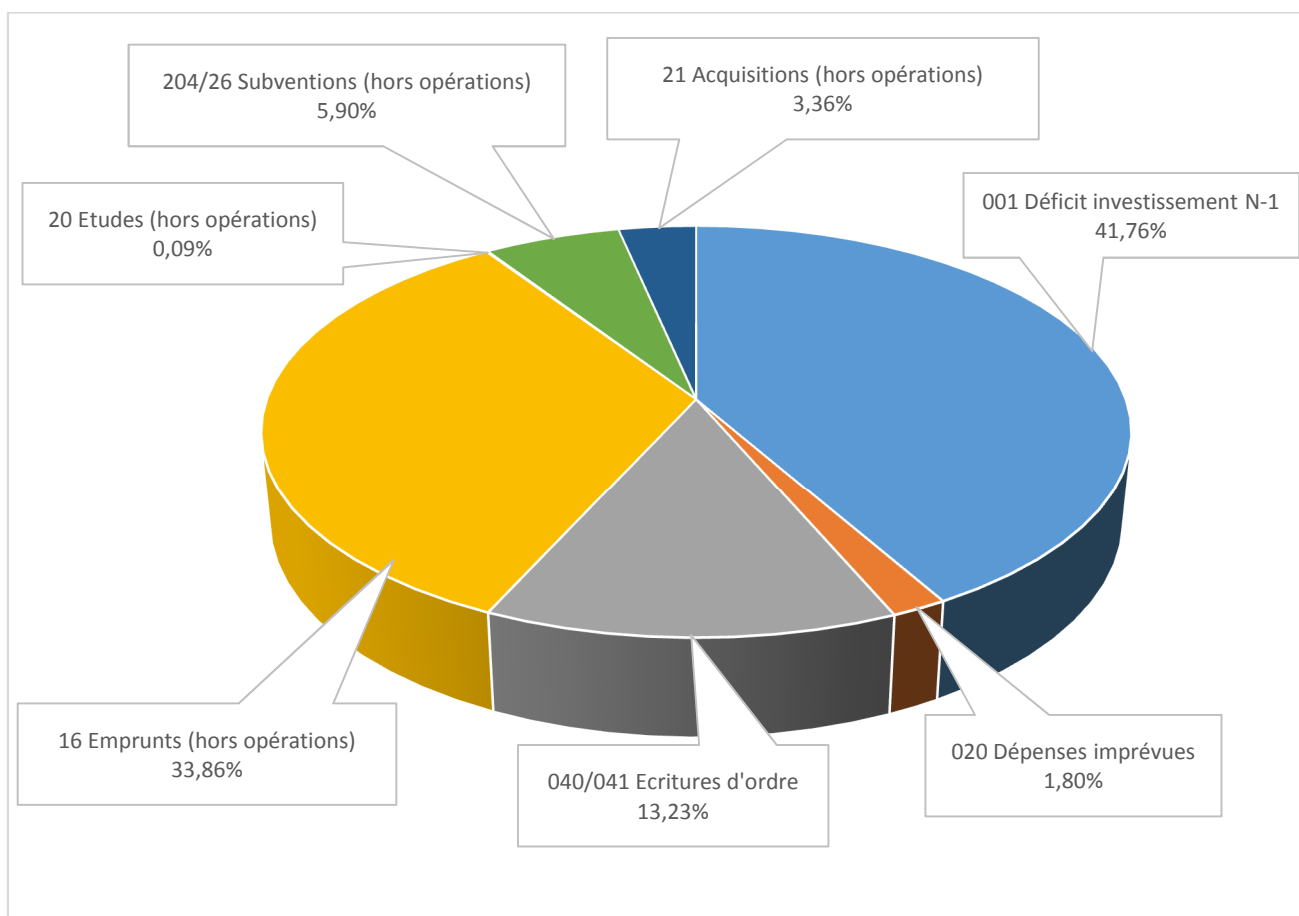


Recettes fonctionnement (hors atténuation de produits, excédent de résultat)

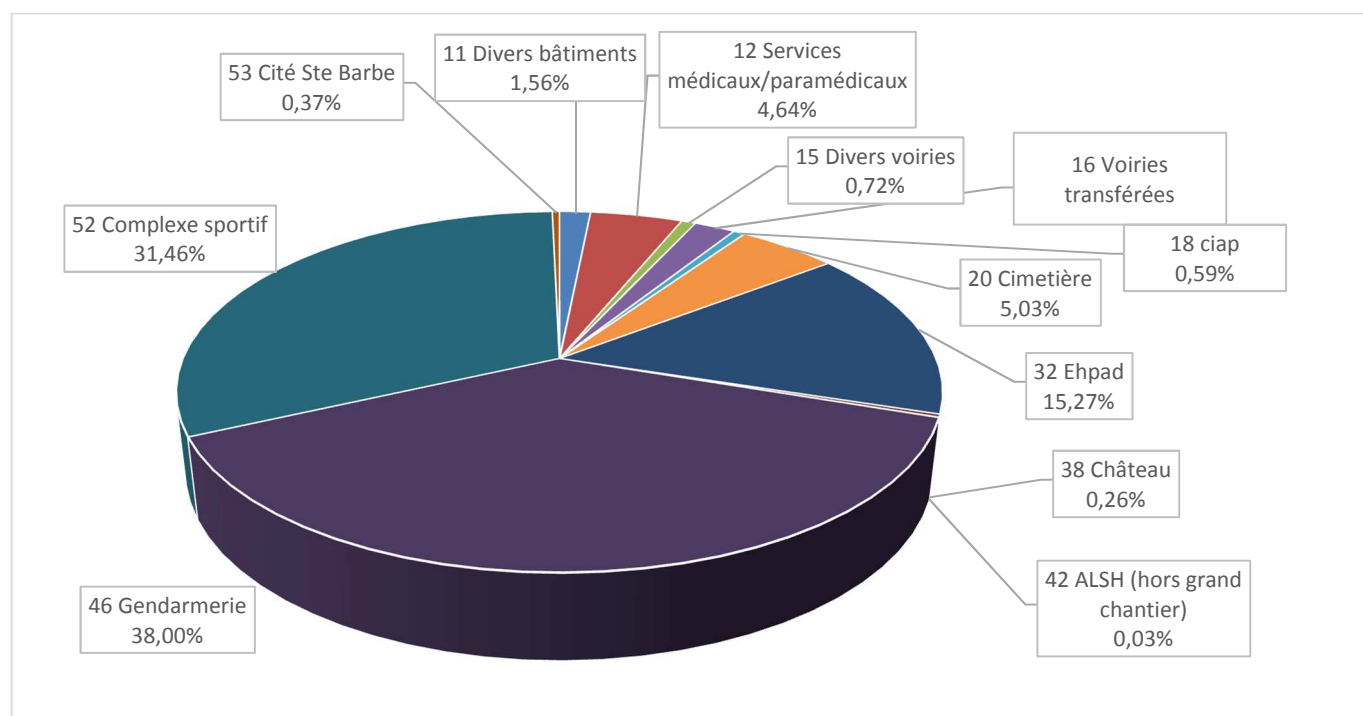


Dépenses d'investissement :

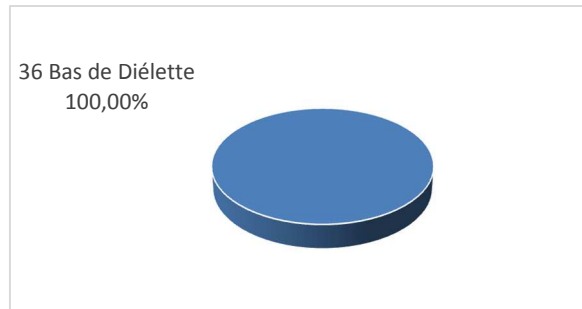
- Générales :



- Opérations communales :

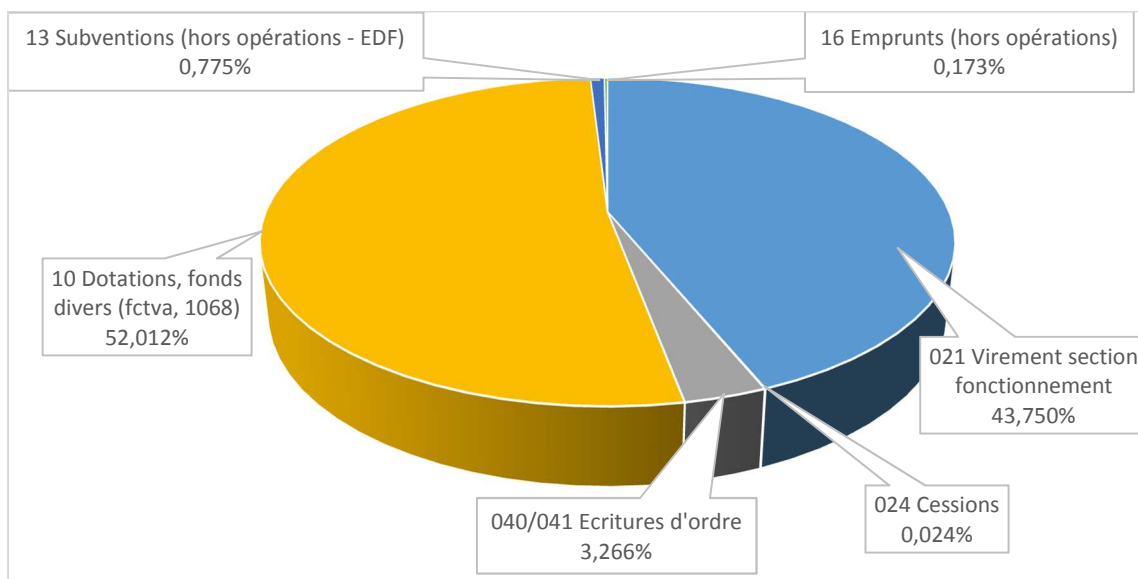


- Opérations grand-chantier :

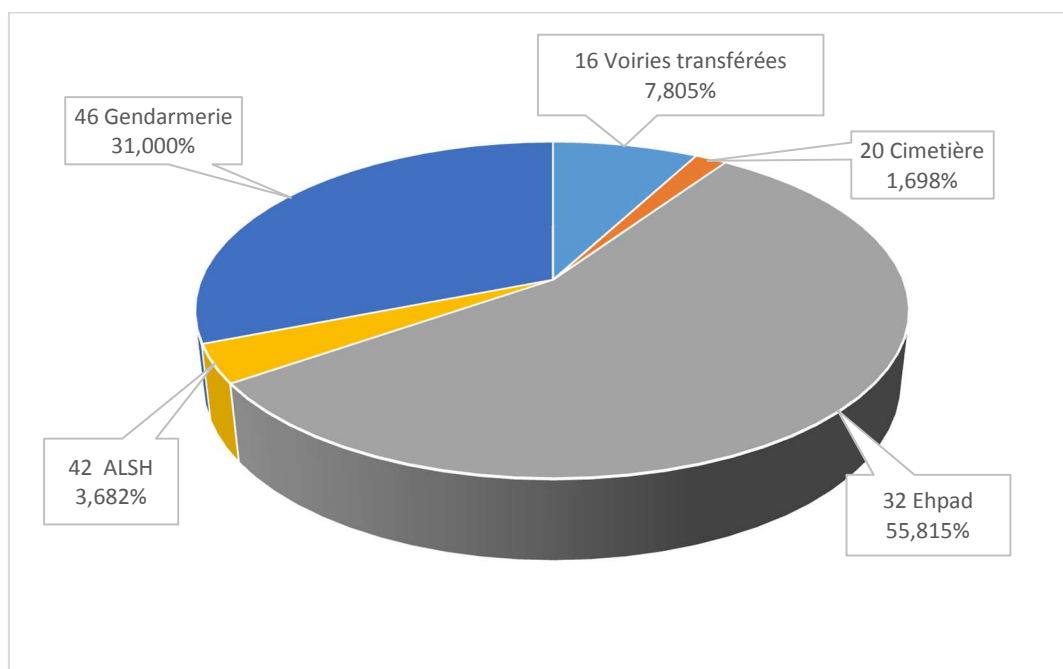


Recettes investissement :

- Générales :



- Opérations communales :



*Annexe subventions*

Association / Organisme	VOTE CM			
	Part communale	Part CAC	Enveloppe complément	Total
ACRO	100			100
Action caritative	0		500	500
Anciens Combattants	800			800
Art' Image	0		3 250	3 250
Ball Trap Club	500			500
Basket Club Flamanville les Pieux	800			800
Canton-Jeunes culture	0	2 500		2 500
Centre Nautique	5 000	5 000		10 000
Club de l'Amitié	350			350
Club Musculation & Fitness	800			800
Cœur d'Enfant (La Barjo)	150			150
Corons Danse	500			500
Cyclo cross en Cotentin	25 000	6 500		31 500
Dynamic Les Pieux	0			0
Fédération normande sauvegarde cimetières et patrimoine funéraire	0			0
Judo Club	2 500	2 500	500	5 500
La Boule Flamanvillaise	1 800	500		2 300
La Godile	0		800	800
La Hague en Musiques	2 000	9 000		11 000
Les Fieffés Musiciens	500			500
MFR Pointel	0			0
Mines et Carrières	1 000			1 000
Mini flotte Flamanvillaise	0			0
Ophélie 'M	0			0
Parents d'élèves Collège	1 200			1 200
Parents d'élèves école primaire	1 500			1 500
Plaisanciers Port Diélette	500			500
Radio Flam	2 000	2 450	2 000	6 450
Rampe Art	1 800			1 800
Roller Hockey Flamanville Les Pieux	2 000	3 000		5 000
Rugby Ouest Cotentin	16 500	19 900	2 000	38 400
S.A.G.	0	6 182		6 182
Société de chasse	700			700
Sport Twirl	3 350	3 150		6 500
Union Sportive Ouest Cotentin	3 000			3 000
Volley-Ball Flamanville Les Pieux	300			300
<b>S/Total</b>	<b>74 650</b>	<b>60 682</b>	<b>9 050</b>	<b>144 382</b>
Collège Lucien Goubert	7 390	28 227	0	35 617
C.C.A.S.	22 715	0	0	22 715
<b>TOTAL</b>	<b>104 755</b>	<b>88 909</b>	<b>9 050</b>	<b>202 714</b>